

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux,

Vu, le code de la santé publique, et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35 ;

Vu l'arrêté de la Ministre de la Santé de la Jeunesse et des Sports nommant Monsieur Jean Marc KILLIAN, Directeur du Centre Hospitalier Spécialisé à Evreux en date du 26 décembre 2007,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Michel CAUVIN, Directeur Adjoint au Centre Hospitalier Spécialisé de Navarre en date du 02 décembre 2008,

Vu l'organigramme de Direction du Nouvel Hôpital de Navarre,

DECIDE

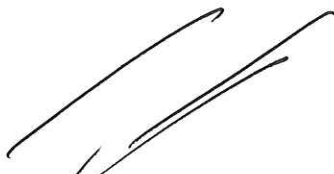
Article 1^{er} :

Monsieur Jean-Marc KILLIAN, Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre, délègue sa signature à Monsieur Jean-Michel CAUVIN, Directeur Adjoint chargé des Services Economiques, Techniques et Logistiques aux seules fins de porter plainte suite au vol d'un véhicule de service au sein du NHN et agression sur agent le 17 juin 2015, après constatation des faits et de signer le dépôt de plainte en mon nom.

Article 2 :

La présente décision est valable le jeudi 18 juin 2015.

Elle sera dûment communiquée au Conseil de Surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure.



Jean-Michel CAUVIN

Fait à Evreux, le 17 juin 2015

Le Directeur,



Le Directeur
Jean Marc KILLIAN

Original de la décision transmise à :

- L'intéressé
- Dossier délégation de signature

Copie :

- Dossier carrière de l'agent
- Chrono direction
- Services Financiers